



Office Départemental des Personnes Handicapées  
de l'Isère

**ASSEMBLEE GENERALE  
30 SEPTEMBRE 2011**

**RAPPORT MORAL**

**RAPPORT FINANCIER**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS**

# RAPPORT MORAL

L'ODPHI porté par les valeurs associatives se singularise tant dans sa façon d'appréhender les sujets d'actualité que dans son engagement vis-à-vis de ses adhérents (69 associations et personnes physiques qualifiées) au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

L'ODPHI privilégie une approche qui allie l'écoute et l'action.

Il demeure un acteur de référence pour les partenaires tels que le Conseil général, l'ARS, l'Education Nationale, ...

Notre stratégie de partenariat est un important levier pour l'avenir.

L'ODPHI, c'est aussi un site Internet dédié aux associations, aux administrateurs, pour renforcer sa proximité avec des informations régulières sur ses activités et son environnement.

Comme tous les acteurs du monde associatif, nous avons été impactés par la crise économique et financière, dont les effets ont continué à se faire sentir en 2010. Pour autant, cette conjoncture difficile n'a pas empêché l'ODPHI de poursuivre son action auprès des associations et partenaires.

Notre gouvernance dans sa composition, est une force. L'ODPHI fait figure d'exception et prouve l'efficacité de son modèle.

**Dans les obligations statutaires**, le Bureau s'est réuni neuf fois et le Conseil d'Administration sept fois.

Une rencontre annuelle a eu lieu avec les présidents d'associations et une également avec le collège des membres associés, regroupant les professionnels mandatés par leurs associations.

**Dans nos partenariats institutionnels**, nous regrettons à nouveau que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (**CDCPH**) ne se soit plus réuni depuis novembre 2007 et qu'il ne puisse assurer pleinement le rôle défini par la loi (courrier adressé au Préfet le 18 mai 2010 avec un rappel le 13 avril 2011).

Nous avons participé à la Commission Exécutive du GIP de la MDPHI (**COMEX**) (deux séances en décembre 2010 et février 2011).

L'ODPHI a été présent à la **Coordination Départementale pour l'autonomie élargie** en comité de pilotage de l'élaboration et du suivi du schéma autonomie, avec six administrateurs : Marielle LACHENAL, Nelly MARONI, Josiane MONNET et Jean-Paul GOUTTENOIRE, ainsi que Marie-Noëlle ROSSET et Joseph SANCHEZ qui nous ont rejoints.

Cette coordination s'est réunie six fois de juin 2010 à janvier 2011.

Depuis notre dernière Assemblée Générale de juin 2010, nous avons participé activement aux 8 groupes de travail constitués pour le 3<sup>ème</sup> **schéma autonomie**, animés par le cabinet ENEIS, qui ont abouti à la rédaction des fiches actions. Le schéma, approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Départementale du 9 juin 2011, est entré dans sa phase de suivi. Quatre groupes de travail qui sont les instances de suivi

des actions et des orientations préconisées ont été installés, avec une forte présence du secteur handicap, ce dont nous nous félicitons.

Nous veillerons à enrichir ce schéma, tout particulièrement en ce qui concerne la petite enfance, les 16/25 ans, l'avancée en âge, la fin de vie, l'aide aux aidants. Nous serons attentifs à tout ce qui concerne l'information des personnes et l'accès aux droits.

Nous avons réuni en novembre 2010 nos représentants dans les **treize coordinations territoriales de l'autonomie**, puisque les CORTA ont été fortement impliquées pour le schéma.

Nous avons continué à visiter les services autonomie du Conseil Général sur ces territoires, afin de présenter l'ODPHI, de mieux faire connaître nos représentants, d'instaurer des échanges et de nous enrichir mutuellement.

Nous nous réjouissons de la poursuite des échanges toujours fructueux avec nos partenaires avec qui nous avons pu partager les dossiers qui nous tenaient à cœur ; je citerai plus particulièrement :

- la Maison Départementale de l'Autonomie avec la campagne d'orientation pour les enfants,
- l'Inspection d'Académie pour la question aiguë des difficultés d'attribution des Emplois de Vie Scolaire et les échanges de fond sur la question de la scolarisation des enfants handicapés,
- la Direction Territoriale de l'Isère de l'ARS avec la réforme de l'Etat et les enjeux de la loi HPST, les appels à projet, ainsi que les nouveaux dispositifs.

En juillet 2010 en tant que président de l'ODPHI, j'ai été désigné par le directeur général de l'**Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes**, membre de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) dans le collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, pour les associations de personnes handicapées.

Les fonctions de Président de la commission Droit des Usagers m'ont été confiées. Je participe donc activement aux très nombreuses réunions (conseil de surveillance et commission permanente) de l'ARS et me fais un honneur d'être le porte-parole des usagers de l'Isère.

Nous regrettons toutefois qu'aucun des candidats présentés par l'ODPHI n'ait été désigné pour siéger dans les conférences de territoire, en particulier celle du territoire Est (Isère et 2 Savoie) ; nous serons vigilants à être en lien avec les représentants désignés pour transmettre nos questionnements ou contributions.

Nous avons su anticiper une partie des évolutions qui se présentent à nous. Mais des défis majeurs nous attendent en 2011 et notamment les mesures fiscales contenues dans la loi de financement de la Sécurité Sociale ainsi que le 5ème risque, pour ne citer que cela.

Nous devons être vigilants. Etre fédérateur, cela ne se décrète pas, cela se construit et cette construction est toujours fragile.

Je veux remercier ici le Conseil général, en la personne de Gisèle PEREZ, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, l'ARS, ainsi que toutes les associations, personnes et partenaires qui soutiennent l'activité de l'ODPHI.

Nos actions demandent de l'écoute, un véritable travail en réseau, de la disponibilité. C'est à l'équipe de l'ODPHI et à ses administrateurs que je voudrais rendre hommage aujourd'hui en les remerciant très sincèrement pour m'avoir accompagné en tant que président pendant ces 2 années, pour ses compétences et son obstination, son opiniâtreté à défendre les dossiers difficiles des personnes en situation de handicap.

Comme je l'avais précisé lors de ma dernière élection de président, je ne solliciterai pas un troisième mandat. Aussi, je souhaite à la personne qui va me succéder, un mandat constructif et plein de nouveaux projets.

Anticiper et préparer l'avenir, c'est assurer la pérennité de notre association.

En effet, comme l'écrit Ernest Renan : « **Ce qui constitue une œuvre commune, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir** ».

Claude ALBERT  
Président

## RAPPORT DU TRESORIER

Le compte de résultat de l'ODPHI pour l'année 2010 présente :

- Des charges d'exploitation pour un montant de 166 858 € (contre 174 227 € en 2009)
- Des produits d'exploitation pour un montant de 155 863 € (contre 157 980 € en 2009)

L'ODPHI termine l'année 2010 avec un déficit de 10 995 €.

Malgré les efforts réalisés, à moyens constants, pour limiter le montant d'un déficit prévisible (déficit de 16 247 € en 2009), nous ne pouvons que constater et déplorer le caractère récurrent d'une clôture d'exercice déficitaire.

En effet, le loyer et les charges de personnel représentent plus de 85 % des charges budgétées dont une partie est actuellement compensée par une participation des « autres locataires de La Grange ». Pour autant, sans l'apport de nouvelles ressources, l'ODPHI sera obligé, dans un avenir proche, de prendre des mesures qui nuiront à sa capacité d'agir.

Le bilan montre une diminution des fonds propres qui se situent, en 2010, à hauteur de 38 850 € (49 844 € en 2009).

Par ce rapport financier, je souhaite alerter, l'ensemble de nos adhérents sur la situation et sur la nécessité de rechercher et de trouver de nouvelles ressources.

Nous sollicitons chacun d'entre vous pour contribuer aux réflexions que nous engagerons sur ces questions.

Annie GRATIER  
Trésorière

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2010 12			Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 173	1 173				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	11 766	10 858	908	1 396	488	34.93	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	229		229	229			
<b>TOTAL I</b>	13 169	12 031	1 137	1 625	488	30.01	
Comptes de liaison							
<b>TOTAL II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN COURS</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>CREANCES (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	999		999	181	819	453.33
	Autres créances	4 893		4 893	26 663	21 771	81.65
Valeurs mobilières de placement	28 362		28 362	40 321	11 959	29.66	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	22 341		22 341	1 812	20 529	18	
Charges constatées d'avance (3)	394		394	211	183	86.81	
<b>TOTAL III</b>	56 989		56 989	69 188	12 199	17.63	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	70 157	12 031	58 126	70 813	12 687	17.92	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2010 12	31/12/2009 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	49 844	66 091	16 247	24.58
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	<b>10 995</b>	<b>16 247</b>	<b>5 252</b>	<b>32.33</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	<b>TOTAL I</b>	<b>38 850</b>	<b>49 844</b>	<b>10 995</b>	<b>22.06</b>
	Comptes de liaison				
	<b>TOTAL II</b>				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	<b>TOTAL III</b>				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 850	4 277	427	9.97
	Dettes fiscales et sociales	15 379	16 692	1 312	7.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	47		47	
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL IV</b>	<b>19 277</b>	<b>20 968</b>	<b>1 692</b>	<b>8.07</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>58 126</b>	<b>70 813</b>	<b>12 687</b>	<b>17.92</b>

(1) Doit à plus d'un an  
Doit à moins d'un an

(2) Doit occasionner des flux de trésorerie et affecter les crédits de trésorerie

19 277 20 968

SODACO

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2010	12/31/2009	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	20 326	20 081	245	1.22
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>20 326</b>	<b>20 081</b>	<b>245</b>	<b>1.22</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	95 758	95 758		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	24 285	22 323	1 962	8.79
Collectes				
Cotisations	15 407	13 544	1 864	13.76
Autres produits		5 334	5 334	100.00
<b>TOTAL I</b>	<b>155 776</b>	<b>157 040</b>	<b>1 264</b>	<b>0.80</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	90 273	96 268	5 995	6.23
Impôts, taxes et versements assimilés	935	933	1	0.15
Salaires et traitements	53 189	53 560	371	0.69
Charges sociales	21 974	22 687	713	3.14
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	488	779	291	37.37
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
<b>TOTAL II</b>	<b>166 858</b>	<b>174 227</b>	<b>7 369</b>	<b>4.23</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>11 082</b>	<b>17 187</b>	<b>6 105</b>	<b>35.52</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits affiliés à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges affiliées à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2010	12 31/12/2009	12 Euros	12 %
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	87	941	853	90.71
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>	87	941	853	90.71
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>				
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	87	941	853	90.71
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	10 995	16 247	5 252	32.33
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL VIII</b>				
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	155 863	157 980	2 117	1.34
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	166 858	174 227	7 369	4.23
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	10 995	16 247	5 252	32.33
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	10 995	16 247	5 252	32.33



Office Départemental des Personnes Handicapées  
de l'Isère

Le Conseil d'Administration de l'ODPHI réuni en séance le 7 septembre 2011 fait la proposition suivante :

### **DELIBERATION N° 3/2011**

« En prévision de l'augmentation des deux principaux postes budgétaires (loyer et charges de personnel), une augmentation des cotisations de 2 % arrondis à l'euro supérieur est proposée pour 2011/2012.

L'augmentation proposée traduit les réalités économiques de l'ODPHI mais se veut également refléter l'engagement de ses adhérents pour le projet fédératif porté. »

Claude ALBERT  
Président



Office Départemental des Personnes Handicapées  
de l'Isère

## **BAREME DES COTISATIONS 2011/2012 SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**PRÉAMBULE** : Les membres de droit, les membres d'honneur et les membres associés sont dispensés de cotisation.

Seuls les membres actifs règlent une cotisation.

<b>ASSOCIATIONS : AU NOMBRE D'ADHÉRENTS *</b>	
1 à 50	42,00 €
51 à 100	122,00 €
101 à 200	165,00 €
201 à 500	330,00 €
501 à 1000	439,00 €
1001 à 2000	550,00 €
+ 2001	659,00 €
<b>FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS :</b>	
Forfait	659,00 €
<b>ORGANISMES MUTUALISTES :</b>	
Forfait	769,00 €
<b>FONDATIIONS :</b>	
Forfait	878,00 €
<b>ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUTONOMES :</b>	
Coût à la place	11,75 €
<b>PERSONNES PHYSIQUES QUALIFIÉES :</b>	
Forfait	22,00 €

\* Au 31 décembre de l'année précédente

# RAPPORT D'ORIENTATIONS

Comme défini dans ses objectifs, l'ODPHI exerce une vigilance active de l'actualité foisonnante des politiques sociales et plus particulièrement de celle qui impacte le quotidien des personnes en situation de handicap.

Les thèmes de réflexion ne manquent pas, les sujets de mécontentement pour l'utilisateur nourrissent notre inquiétude, les préoccupations associatives sont nombreuses, et le contexte réglementaire et législatif est en perpétuel mouvement.

Alors comment orienter nos priorités de réflexion au sein de notre office, quelles sont les questions urgentes dont nous devons nous emparer ?

Ce dont nous pouvons être sûrs c'est qu'elles sont nombreuses et nous vous proposons donc un tour d'horizon sur l'actualité des politiques sociales, sans prétention d'exhaustivité mais en essayant de balayer tous les champs qui touchent au plus près les personnes en situation de handicap :

**Du point de vue des textes législatifs** venant modifier notamment les dispositions contenues dans les lois 2005 et HPST, nous citons :

- La loi relative au fonctionnement des MDPH et à la politique du handicap,
- Le décret modifiant les modalités d'attribution de l'AAH,
- Les tentatives sénatoriales de déroger aux contraintes et obligations d'accessibilité y compris pour le bâti neuf,

**En parallèle à ces textes, des changements opérationnels sont en train de s'opérer suite à la mise en place des ARS :**

- La mise en œuvre du projet régional de santé,
- Les procédures d'appel à projets dans le champ médico social,
- Les territoires de santé sur la région Rhône Alpes,
- La mise en route depuis 2010 de l'ensemble des commissions au sein de l'ARS,
- Au plan national les exigences de calendrier liées à l'évaluation interne puis externe de tous les établissements et services médico sociaux, complétées par le travail important de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux (ANESM) dans l'édition des recommandations des bonnes pratiques professionnelles,
- Les propositions gouvernementales sur la réforme de la dépendance et l'éventualité de la mise en place d'un 5<sup>ème</sup> risque, apparemment repoussée en 2012,
- Au plan départemental, la validation du schéma par l'assemblée départementale au mois de juin 2011,

- Le travail de réflexion de proximité sur les 13 territoires de l'Isère, avec les représentants de l'ODPHI nommés sur chaque territoire,
- La participation de l'ODPHI aux différentes instances associatives régionales issues de la mise en place des ARS,

Nous constatons bien que les sujets de réflexion et de préoccupation vont venir enrichir cette rentrée de septembre.

### **Quelques questions dont nous pouvons nous emparer dans cette actualité :**

- Quelle place citoyenne réelle a été faite aux personnes en situation de handicap depuis la loi 2005 ?
- Comment sont initiés, pilotés et validés les appels à projets ?
- Quelle prise en compte des schémas départementaux sera assurée par l'ARS ?
- Comment vont s'articuler les missions et les travaux de réflexion sur les territoires du département de l'Isère et les territoires et bassins de santé issus du découpage régional effectué par l'ARS ?
- Quels chemins vont devoir emprunter les associations et les gestionnaires d'établissements pour faire remonter les besoins et dans quelle proximité relationnelle avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales ?
- Comment vont s'articuler les acteurs des différents schémas :
  - Le PRIAC au niveau national,
  - Le SROMS au niveau régional et le schéma départemental ?
  - Pour terminer ce tour d'horizon, voilà **une liste des thèmes prioritaires à traiter** et ce, de manière impérative dans les années à venir **pour améliorer de manière significative les conditions de vie de chaque personne en situation de handicap** :
- le domaine de l'hébergement, et celui de l'habitat,
- la problématique du vieillissement des personnes en situation de handicap (quel accompagnement, dans quelles structures ?),
- celui des revenus,
- des aides spécifiques,
- des enfants et de leur scolarité,

- de l'intégration par le travail,
- de l'accès aux soins, à la culture, à la cité et aux loisirs,

Vaste programme devant nous qui justifie amplement notre implication au sein de l'ODPHI. Nous devons continuer à être acteurs de l'évolution de la société. Notre regard et notre analyse critiques sont les bases même de notre engagement collectif.

Je souhaite dès lors que chaque association qui constitue l'ODPHI puisse continuer à se mobiliser sur l'ensemble de ces grandes thématiques prioritaires pour les personnes en situation de handicap.

Bonne poursuite et bon travail à nous tous !

Claude ALBERT  
Président